

## Procès-verbal

**Réunion du Comité syndical  
du 22 mars 2018 – 20h00  
Communauté de Communes du genevois**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Annemasse Agglomération**

M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

Mme Muriel BENIER – M. Christophe BOUVIER – M. Patrice DUNAND – M. Hubert BERTRAND – M. Daniel RAPHOZ – M. Michel BRULHART, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Patrice DUNAND – Mme Aurélie CHARILLON donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

– **Thonon Agglomération**

M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Jean DENAIS – M. Jean NEURY – M. Pierre FILLON – M. François DEVILLE, suppléant de M. Claude MANILLIER

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc MENEGHETTI – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN

– **Communauté de Communes de Faucigny-Glières**

M. Stéphane VALLI – M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Gilbert ALLARD – M. Sébastien MAURE donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

– **Communauté de Communes du Pays Bellegardien**

Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD – Mme Rose-Marie GERMAIN, suppléante de M. Régis PETIT

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Jean-François CICLET

**Excusés** : M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI – M. Sébastien MAURE – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Louis FAVRE – M. Etienne BLANC – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Judith HEBERT – M. Vincent SCATTOLIN – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christian PERRIOT

# ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE .....	4
II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL ET COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU .....	4
POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL .....	4
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU.....	4
III. GRAND GENEVE.....	4
POINT N°1 – RETOUR SUR LA REUNION DE L'INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION DU CRFG DU 16 MARS ET DE L'ASSEMBLEE DU GLCT DU 22 MARS 2018.....	4
IV. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE.....	5
POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2017 .....	5
POINT N°2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017 .....	6
POINT N°3 – AFFECTATION DES RESULTATS .....	6
POINT N°4 – ADOPTION DES COTISATIONS 2018 DES MEMBRES DU POLE METROPOLITAIN .....	7
POINT N°5 – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2018.....	7
POINT N°6 – ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS .....	7
V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE .....	9
POINT N°1 – SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) AUVERGNE-RHONE-ALPES : ADOPTION DE LA DEUXIEME CONTRIBUTION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS (VERSION PROVISoire) .....	9
POINT N°2 – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET INTERREG DEVCOOP .....	10
POINT N°3 – POINT D'INFORMATION SUR LE NOMBRE DE FRONTALIERS VAUDOIS.....	11
VI. ECONOMIE.....	12
POINT N°1 – DEMARCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE DU GENEVOIS FRANÇAIS : ETAT D'AVANCEMENT ET PROPOSITION POUR LA STRATEGIE DE COMMUNICATION CONJOINTE .....	12
POINT N°2 – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DU PARTENARIAT POUR LE PROJET INTERREG DIGIPRO .....	13
VII. COMMUNICATION ET IDENTITE DU TERRITOIRE.....	15



## **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Joseph DEAGE est désigné secrétaire de séance.

## **II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL ET COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU**

### **POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL**

Les procès-verbaux des réunions du Comité syndical du 14 décembre 2017 et du 1<sup>er</sup> mars 2018 sont adoptés.

### **POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU**

Monsieur le Président indique que les points traités en réunion du Bureau du 9 mars dernier sont inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

## **III. GRAND GENEVE**

### **POINT N°1 – RETOUR SUR LA REUNION DE L'INSTANCE POLITIQUE DE COOPERATION DU CRFG DU 16 MARS ET DE L'ASSEMBLEE DU GLCT DU 22 MARS 2018**

Monsieur le Président revient sur les principaux échanges tenus lors de ces deux séances.

- **Evaluation du projet d'agglomération de 3ème génération : échange**

Les réunions des 16 et 22 mars ont permis de confirmer la stratégie à mettre en œuvre dans le cadre de la démarche de réévaluation du Projet d'agglomération n°3 suite à la remise du rapport provisoire. Les partenaires franco-suisse ont convenu que les Cantons de Genève et de Vaud adresseront à la Confédération un courrier co-signé. Les membres du GLCT transmettront également un courrier accompagné d'un argumentaire visant à soutenir les projets susceptibles d'être réévalués. En parallèle, les partenaires français entreprendront la même démarche en adressant à l'Ambassade de France à Berne, un argumentaire portant uniquement sur les mesures françaises à réintégrer dans le PA3. Monsieur le Président précise que cette démarche est pleinement soutenue par Monsieur le Préfet de Région.

Monsieur Hubert BERTRAND souhaite avoir connaissance des projets qui sont portés à la réévaluation et s'interroge sur les probabilités de réussite de cette stratégie.

Monsieur Jean DENAIS liste les 6 mesures qui ont été sélectionnées par les partenaires français :

- Mesure 15-1 : réalisation du Pôle d'échange multimodal de Reignier ;
- Mesure 16-20 : aménagement de type BHNS sur la RD 1005 Sciez-Genève ;
- Mesure 35-10 : développement d'un réseau de rabattement modes doux vers le Pôle d'Echange Multimodal de Saint-Julien-en-Genevois ;
- Mesure 33-7 : construction d'un axe tram entre le CERN et Saint-Genis-Pouilly ;
- Mesure 33-8 : aménagements routiers pour favoriser les transports en commun depuis Thoiry et Prévessin-Moëns vers Saint-Genis-Pouilly (connexion avec le tram) ;
- Mesure 36-1-11 : prolongement de l'axe tram du centre d'Annemasse au secteur Dusonchet-Perrier, y compris requalification des espaces publics.

Monsieur Hubert BERTRAND souhaite s'assurer que le Pôle métropolitain dispose bien de tous les éléments d'information relatifs au projet de tramway de Saint-Genis-Pouilly. Le Département de l'Ain devait transmettre un état des études réalisées et/ou programmées sous réserves de l'obtention des crédits bernois. Monsieur Daniel RAPHOZ confirme que ces informations seront remises prochainement au Pôle métropolitain.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle qu'il ne souhaite pas que le Pôle métropolitain intervienne dans les éventuels conflits entre collectivités. Monsieur Jean DENAIS partage cet avis. Il précise que le Pôle soutient les projets de l'ensemble du territoire à conditions que ces derniers soient prêts tant sur l'aspect technique que financier.

Monsieur Hubert BERTRAND s'interroge sur la réelle volonté du Pôle métropolitain à défendre le projet du Tramway vers Saint-Genis-Pouilly dans la mesure où le Bureau du Pôle reconnaît lui-même un problème de positionnement de la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Hubert BERTRAND estime que sa demande de renseignement auprès du Conseil départemental est légitime puisqu'elle vise à nourrir l'argumentaire qui sera rédigé à l'attention de la Confédération. Il est important de s'assurer de l'engagement du Département pour le projet de Tramway.

Monsieur Jean DENAIS ne remet pas en cause l'intérêt de cette démarche et rappelle que Monsieur Daniel RAPHOZ s'est engagé en séance sur la transmission des informations. Il assure également que le Pôle défendra toutes les mesures sélectionnées : les projets relatifs aux extensions de lignes des tramways restent prioritaires.

- **Lettre d'intention sur les petites douanes: suivi de la démarche**

Monsieur Pierre-Jean CRASTES informe l'assemblée que la démarche suit son cours. Le Comité syndical sera tenu informé de l'avancement des mesures mises en œuvre.

- **Scolarisation des élèves domiciliés en France dans les écoles genevoises**

Monsieur le Président rappelle qu'il s'était engagé à inscrire ce point à l'ordre du jour des réunions CRFG et GLCT des 16 et 22 mars dernier. Il rappelle que les enfants sont normalement dirigés vers les écoles de quartier sauf pour les familles qui ne sont pas domiciliées à Genève. Or tous les suisses résidant en France mais qui souhaitent continuer à scolariser leurs enfants en suisse ont la possibilité de placer leurs enfants dans les écoles de leur choix. Cette situation empêche Genève d'anticiper correctement la construction de nouvelles classes puisqu'elle ne peut pas quantifier les futures inscriptions. Il est probable que le Canton décide finalement d'imposer les établissements ouverts pour les frontaliers suisses.

D'un commun accord avec l'ensemble des partenaires français, Monsieur Jean DENAIS a demandé la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour étudier cette problématique et analyser les conséquences de la décision prise par le Canton de Genève. Ce sont principalement les communes les plus proches de la frontière qui seront impactées par cette mesure. C'est pourquoi les Maires concernés seront associés aux discussions. Le Préfet de Région soutient cette initiative puisqu'il s'inquiète également des répercussions, notamment sur la nécessité de recruter davantage d'enseignants.

Les partenaires français ont profité de ces échanges pour rappeler aux Suisses la nécessité de les informer en amont de telles initiatives qui peuvent avoir un fort impact pour les collectivités françaises.

Monsieur le Président rapporte qu'il a également demandé la création d'un autre groupe de travail pour traiter de la question des mâchefers. Les autorités cantonales tendent à permettre l'enfouissement des mâchefers à la frontière sans concertation avec les collectivités françaises voisines. Ces deux dossiers (élèves suisses, mâchefers) illustrent l'intérêt pour les élus français à rester vigilants sur les problématiques rencontrées par les suisses.

Monsieur Antoine VIEILLARD se porte volontaire pour le groupe de travail relatif à la scolarisation. Monsieur Jean DENAIS confirme que sa participation était souhaitée.

- **AIG : point de situation sur l'enquête PSIA**

Monsieur le Président confirme que les délibérations prises par le Pôle métropolitain et les communes et/ou EPCI concernés ont bien été transmises. Les partenaires suisses ont remarqué l'effort de mobilisation et de coordination des collectivités françaises. Le Préfet de Région a également adressé en parallèle un courrier résumant les différentes positions des territoires impactés par le PSIA, reprenant l'argumentaire du Pôle métropolitain. Monsieur Jean DENAIS souligne à nouveau l'importance d'accompagner le développement de l'aéroport afin d'en maîtriser les contraintes.

- **Assises européennes de la transition énergétique**

Monsieur Pierre-Jean CRASTES confirme la pleine réussite des Assises avec plus de 5 000 visiteurs comptabilisés (contre 3 600 à Bordeaux). Sur le plan financier, l'opération permet de dégager un léger résultat. Le Grand Genève a été invité officiellement à rejoindre l'organisation des Assises européennes de la Transition énergétique : il appartient désormais au territoire de se positionner dans la perspective de l'accueil de la manifestation en 2021.

- **Forum d'agglomération du Grand Genève : point d'information**

Monsieur Gabriel DOUBLET informe l'assemblée que le Forum travaille actuellement sur le volet culture du Grand Genève et se concentrera prochainement sur la question de la mobilité. Les membres de cette instance ont par ailleurs voté une motion de soutien au GLCT dans le cadre de la réévaluation du PA3.

#### **IV. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

##### **POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Monsieur le Receveur a dressé le compte de gestion 2017 du Budget Principal du Pôle métropolitain du Genevois français à partir du budget primitif de l'exercice 2017 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats. Les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont également réalisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2017 du Budget Principal du receveur syndical

## POINT N°2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Sous la présidence de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président s'étant retiré de la séance,

Présentation est faite du compte administratif 2017 (8 mois) du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération).

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M 14</b>						
Résultats reportés		2 522 949.03	31 513.63		31 513.63	2 522 949.03
Opérations de l'exercice	1 867 437.04	461 957.50	8 925.21	48 355.11	1 876 362.25	510 312.61
<b>TOTAUX</b>	<b>1 867 437.04</b>	<b>2 984 906.53</b>	<b>40 438.84</b>	<b>48 355.11</b>	<b>1 907 875.88</b>	<b>3 033 261.64</b>
Résultats de clôture		1 117 469.49		7 916.27		1 125 385.76
Restes à réaliser			6 630.00		6 630.00	1 125 385.76
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>1 117 469.49</b>		<b>1 286.27</b>		<b>1 118 755.76</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 117 469.49</b>		<b>1 286.27</b>		<b>1 118 755.76</b>

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice (8 mois) se situe à – 1 405 479.54 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2017 du budget du Pôle métropolitain le résultat de clôture de l'exercice 2017 est de 1 125 385.76 euros.

En recettes de fonctionnement un montant de 461 957.50 euros a été perçu. Le montant des participations des membres pour l'année 2017, soit 1 407 643.67 euros, est intégré dans le report de l'excédent du compte administratif 2017 de l'ARC Syndicat mixte.

La différence des produits perçus autres que les participations des membres et les subventions est constituée principalement du report de l'exercice antérieur 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français

## POINT N°3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir approuvé le compte administratif 2017 du budget du Pôle métropolitain du Genevois français, il est proposé au Comité syndical d'affecter les résultats de l'exercice 2017 de la manière suivante :

### **BUDGET PRINCIPAL**

Résultat de l'exercice 2017 en excédent de fonctionnement :

- 1 117 469.49 euros

Affectation à l'excédent reporté au compte 002

- 1 117 469.49 euros

Résultat de l'exercice 2017 en excédent d'investissement :

- 7 916.27 euros

Affectation à l'excédent reporté au compte 001

- 7 916.27 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2017 du Budget principal suivant la proposition ci-dessus

#### **POINT N°4 – ADOPTION DES COTISATIONS 2018 DES MEMBRES DU POLE METROPOLITAIN**

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir établir son budget, le comité syndical doit fixer le montant de contribution des membres.

En effet, l'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français indique que la contribution des membres aux dépenses du Pôle est fixée chaque année par le Comité syndical. La contribution est fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de l'EPCI FP membre, actualisée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'exercice et officialisée par une publication au Journal Officiel.

La contribution aux dépenses du syndicat est répartie entre les membres de la façon suivante :

- *Contribution de base : (x) centimes d'euros par habitant.*

L'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du Pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du Pôle l'ont déterminée.

Aussi, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> mars 2018, Monsieur le Président propose de maintenir le montant de contribution à 3.47 € par habitant pour le Budget Primitif (BP) 2018.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** la contribution des membres à 3.47 € par habitant pour l'exercice budgétaire 2018 ;
- **RETIENT** pour chaque membre, sa population totale, selon la définition de l'INSEE et la population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions.

#### **POINT N°5 – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2018**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président précise que les montants évoqués s'inscrivent fidèlement dans les conclusions du débat d'orientation budgétaire du 1<sup>er</sup> mars.

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Principal 2018.

Ce dernier s'équilibre

- en fonctionnement à
  - DEPENSES : 3 386 872.76 euros
  - RECETTES : 3 386 872.76 euros
- et en investissement à
  - DEPENSES : 63 765.27 euros
  - RECETTES : 63 765.27 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Budget Principal 2018.

#### **POINT N°6 – ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu les articles 5711-4 et 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CS2017-35 en date du 5 mai 2017 portant approbation du tableau des emplois ;

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2018, il est proposé de modifier le tableau des emplois afin de :

- créer un poste d'Attaché Territorial dans le domaine de la Mobilité pour accompagner l'agent en charge du Schéma métropolitain de la mobilité : il s'agit notamment d'assurer le déploiement du volet PDIE sur le périmètre du Genevois français et d'appuyer la structuration de l'offre de transport public ;
- créer un poste d'Attaché Territorial dans le domaine du Développement économique sur les champs de l'emploi et de la formation à travers une animation renforcée du réseau de la Cité des Métiers et l'accompagnement des grands projets du territoire ;
- créer un poste d'Attaché Territorial dans le domaine de l'Aménagement du territoire : le volume d'activité (InterSCOT, suivi du Projet d'agglomération, suivi des PSD...) impose la création du poste avec inscription au tableau des emplois.

Au vu des missions portées par le Pôle métropolitain et des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif 2018, le tableau des emplois se présente de la façon suivante :

#### **Filière administrative :**

##### Catégorie A

- 1 emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services du Pôle métropolitain (selon la strate démographique des communes de 10 000 à 20 000 habitants)
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial à détacher sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
  
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal territorial
- 10 emplois permanents à temps complet au grade d'attaché territorial

##### Catégorie B

- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur

##### Catégorie C :

- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe

#### **Filière technique :**

##### Catégorie A

- 2 emplois permanents à temps complet au grade d'ingénieur principal territorial
- 1 emploi permanent à temps complet au grade d'ingénieur territorial

L'ensemble de ces postes est récapitulé dans le tableau des emplois ci-dessous.

Les dépenses résultant de ces créations ou modifications sont inscrites aux crédits du chapitre globalisé 012 du Budget 2018.



Pôle métropolitain du Genevois français				
BUDGET PRINCIPAL				BP 2018
EMPLOI PERMANENT				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>				
Dir Ets Publics 10 à 20 000 hts	A	1	1	
<b>Total emplois fonctionnels</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Filière administrative</b>				
Attaché principal	A	2	2	
Attaché	A	10	7	3
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B			
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		
<b>Total Filière administrative</b>		<b>16</b>	<b>12</b>	<b>3</b>
<b>Filière technique</b>				
Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont non titulaire
Ingénieur principal	A	2	2	
Ingénieur	A	1	1	1
Technicien supérieur territorial chef	B			
Technicien supérieur territorial principal	B			
Technicien supérieur territorial	B			
Contrôleur de travaux en chef	B			
Contrôleur principal de travaux	B			
Contrôleur territorial de travaux	B			
Agent de maîtrise principal	C			
Agent de maîtrise	C			
Adjoint Technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C			
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C			
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	C			
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C			
<b>Total Filière technique</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>16</b>	<b>4</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus.

#### V. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSITION ENERGETIQUE

#### POINT N°1 – SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) AUVERGNE-RHONE-ALPES : ADOPTION DE LA DEUXIEME CONTRIBUTION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS (VERSION PROVISOIRE)

*Avant de procéder à l'adoption de la délibération et sur demande de Monsieur Daniel RAPHOZ et de Monsieur DEVILLE, les délégués du Comité syndical souhaitent amender la contribution. Cette demande de modification porte sur le point relatif au traitement des déchets inertes. La filière doit être structurée à l'échelle du Genevois français. Les élus ne souhaitent pas faire référence au Canton de Genève.*

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, conformément à la loi NOTRe, s'est engagée dans la réalisation d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Document intégrateur par excellence, le SRADDET constitue le support d'une stratégie transversale sur les questions d'aménagement du territoire, de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets. A cet effet, il reprend le Schéma Régional de Cohérence Écologique, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports ainsi que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Dans les territoires, les SCOT, les plans climat-énergie territoriaux, les plans de déplacements urbains et les chartes de parcs naturels régionaux « prennent en compte » les objectifs et sont « compatibles » avec les règles générales du SRADDET. Après l'approbation du SRADDET, les documents concernés devront se mettre en compatibilité à l'occasion de leur prochaine révision. La Région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit d'adopter son SRADDET en juillet 2019.

Compte tenu de l'impact du SRADDET sur les politiques et stratégies portées par le Pôle métropolitain du Genevois français, ce dernier souhaite contribuer de façon constructive à l'élaboration du schéma. A cet effet, il a déjà élaboré une première contribution (délibération du Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français) en date du 29 juin 2017 et participé activement à différents temps de concertation (participation aux réunions de concertation organisées dans l'Ain et la Haute-Savoie en juin 2017, aux échanges organisés sous l'égide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Fédération des SCOT en octobre 2017).

Cette nouvelle contribution s'inscrit dans le même esprit de participation. Elle vise à détailler, dans les territoires constitutifs du Pôle métropolitain du Genevois français, les projets et actions qui pourraient être mis en avant dans le cadre de la politique régionale, et dont certains se retrouvent dans le Contrat de Plan Etat Région. Elle complète la première contribution du Pôle métropolitain, laquelle s'attachait à mettre en lumière les enjeux de notre métropole transfrontalière et les documents de planification élaborés à l'échelle du Grand Genève et du Genevois français. En effet, en matière d'aménagement du territoire, il semble indispensable de veiller d'une part à la cohérence d'une stratégie d'ensemble et d'autre part à la bonne prise en compte des spécificités du territoire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la seconde contribution du Pôle métropolitain du Genevois français au SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, telle que modifiée en cours de séance et jointe en annexe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre ladite contribution à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

## **POINT N°2 – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET INTERREG DEVCOOP**

La délibération n° CS2017-72 du Comité Syndical du 14 décembre 2017 a approuvé le dépôt du projet DEVCOOP auprès des instances du Secrétariat conjoint INTERREG France-Suisse. Les modifications intervenues entre le Comité Syndical du 14 décembre 2017 et le dépôt du dossier appellent une nouvelle délibération visant à mettre à jour le plan de financement. Le budget a connu une évolution liée à la reventilation de la valorisation des ressources humaines à hauteur de 0.5 ETP, partagée entre trois agents du Pôle métropolitain. La présente délibération porte sur l'actualisation de ce budget.

Le projet DEVCOOP permet de promouvoir le développement de l'habitat coopératif dans le territoire, en créant une plateforme de capitalisation d'expériences et d'apprentissage mutuel sur une dynamique transfrontalière opérationnelle. Plusieurs opérations pilotes sont prévues dans le Genevois français pour tester la viabilité et la faisabilité économique d'opérations d'habitat participatif.

Le dynamisme économique et démographique du Grand Genève, ainsi que le caractère transfrontalier de l'agglomération génèrent en effet une situation tendue sur le marché du logement, en particulier pour les habitants qui travaillent en France. Dans ce contexte, le développement de nouveaux dispositifs de promotion immobilière et la mise en œuvre de montages alternatifs représentent une opportunité qui peut permettre l'émergence d'une gamme intermédiaire, répondant aux besoins d'une partie des habitants.

Le 14 décembre 2017 par délibération n° CS2017-75, le Pôle métropolitain a validé sa participation en tant que partenaire du projet INTERREG V DEVCOOP aux côtés des deux chefs de file, l'Université de Savoie-Mont-Blanc et l'Université de Genève, et de nombreux partenaires privés (bureaux d'études, cabinets d'architectes), parapublics (CAUE de l'Ain et de la Haute-Savoie, Fondations, etc.) et publics (institutions universitaires et collectivités).

Le projet DEVCOOP a été déposé auprès des secrétariats conjoints INTERREG français et suisse le 15 janvier 2018. Un comité de programmation est prévu en juin.

## Modification du budget

Le budget total du projet est de 860 415,83 € sur la période 2017-2020.

Pour le Pôle métropolitain, le budget total de l'opération recouvre la valorisation des ressources humaines et les frais administratifs afférents pour un montant de 71 827,67 € (0,50 ETP pour la période 2017-2020). Le montant initial prévu dans la délibération du 14 décembre 2017 était de 63 154 ,55 €.

Si le taux de valorisation INTERREG atteint 65%, soit 46 687,99 €, le coût de la participation du Pôle s'élèverait alors à 25 139,68 € contre une participation initiale de 22 104,09 €. Le budget du Pôle métropolitain autorise aujourd'hui un engagement à cette hauteur.

## Plan de financement

	<b>France</b>	<b>Suisse</b>	<b>Total</b>
Frais de personnel	340 284,84 €	288 288,00 €	628 572,84 €
Frais de bureau et administratifs	51 042,23 €	43 243,20 €	94 285,43 €
Déplacements et hébergement	20 976,98 €	8 118,00 €	29 094,98 €
Recours à des compétences externes	52 644,58 €	55 818,00 €	108 462,58 €
Dépenses d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses infrastructures et travaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>464 948,63 €</b>	<b>395 467,20 €</b>	<b>860 415,83 €</b>

## Nature des dépenses du Pôle Métropolitain par catégorie

Frais de personnel	62 458,84 €
Frais de bureau et frais administratifs	9 368,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 827,67 €</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la modification budgétaire du projet «DEVCOOP», d'un budget total de 860 415,83 € pour la période 2017-2020, dont 71 827,67 € de dépenses en ressources humaines et frais administratifs portées par le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à solliciter, auprès des autorités INTERREG France-Suisse, une participation financière de l'Union européenne de 46 687,99 € pour le compte du Pôle métropolitain, correspondant à un taux de 65 % du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet « DEVCOOP ».

## **POINT N°3 – POINT D'INFORMATION SUR LE NOMBRE DE FRONTALIERS VAUDOIS**

Madame Charlotte LE GOUIC précise que les données communiquées doivent être considérées avec prudence compte tenu des biais possibles dans l'exploitation. En effet, lorsque des communes partagent le même code postal, le Service Cantonal de la Statistique du Canton de Vaud a réparti les frontaliers au prorata des populations respectives. Cependant, une approche par EPCI lisse ce biais et l'on peut étudier les grandes tendances qui ressortent de ces données.

Elle explique qu'en 2016, 13 950 personnes passaient la frontière régulièrement pour travailler dans le Canton de Vaud contre 4 884 en 2002. Ce constat s'explique notamment par la simplification du statut de travailleur frontalier à partir de 2007 qui s'est traduite par une augmentation très forte dans les années qui ont suivi. Le nombre de frontaliers dans le canton de Vaud a effectivement connu un rythme de croissance de +185,6% entre 2002 et 2016.

En outre, le recours à une main d'œuvre frontalière suit une tendance exponentielle dans le canton de Vaud. Bien que le nombre de frontaliers en provenance de communes extérieures au Genevois français augmente

significativement, le Pôle métropolitain fournit toujours 65% des frontaliers travaillant dans le Canton de Vaud :

- la CC du Pays de Gex fournit un tiers des frontaliers du Canton de Vaud ;
- Annemasse Agglomération, Thonon Agglomération et la CC du Genevois fournissent également près de 33% des frontaliers vaudois ;
- tous les territoires du Pôle métropolitain ont désormais des habitants qui travaillent dans le Canton de Vaud.

Madame Charlotte LE GOUIC précise que la part de frontaliers extérieurs au Genevois français augmente significativement avec des travailleurs qui viennent de plus en plus loin. Quant au District de Nyon, la répartition des frontaliers selon l'EPCI d'origine évolue bien plus rapidement que dans l'ensemble du Canton de Vaud. Depuis 2002, le Pays de Gex, qui était le lieu de résidence de près de trois quart des frontaliers, voit sa part diminuer alors que les frontaliers en provenance de Thonon Agglomération sont en augmentation, sans doute encouragés par le développement soutenu des liaisons lacustres, qui raccourcissent les temps de parcours. Les frontaliers viennent de plus en plus loin et traversent donc le territoire du Genevois français pour se rendre à leurs lieux de travail. Elle souligne alors l'impact sur l'augmentation des déplacements.

Monsieur Christian AEBISCHER indique que ces données ne prennent pas en compte les frontaliers disposant de la bi-nationalité, ni de la nationalité suisse. Seuls les permis de travail sont comptabilisés.

## VI. ECONOMIE

### **POINT N°1 – DEMARCHE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE DU GENEVOIS FRANÇAIS : ETAT D'AVANCEMENT ET PROPOSITION POUR LA STRATEGIE DE COMMUNICATION CONJOINTE**

Monsieur Christian DUPESSEY présente à l'assemblée la démarche en cours : à travers le Contrat de Plan Etat-Région (CPER 2015-2020), le Pôle métropolitain a engagé une démarche avec les acteurs de la formation et de l'enseignement supérieur ainsi que les différentes collectivités concernées visant à développer et promouvoir l'offre de formation et d'enseignement supérieur dans le Genevois français.

Le développement de l'offre de formation et d'enseignement supérieur constitue un enjeu fondamental pour les entreprises et pour les habitants. Il s'agit d'un levier essentiel pour la création de valeur ajoutée, la création d'emplois et l'insertion professionnelle. Notre territoire connaît une très forte dynamique démographique et urbaine. L'offre de formation y est toutefois peu développée. Le Pôle métropolitain a entrepris une démarche « terrain » permettant de recenser les besoins en compétences dans différents domaines économiques et de faire émerger plusieurs projets de formations répartis dans le Genevois français, s'appuyant sur les organismes de formation existants et les initiatives en cours.

Ainsi, il s'agit d'engager :

- à partir des entreprises et acteurs du territoire, un réseau et une fonction d'interface entre les forces économiques, d'enseignement supérieur et d'innovation d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Suisse romande ;
- un développement répondant à la fois aux besoins locaux et visant la coopération transfrontalière à l'échelle du Grand Genève et du Bassin lémanique ;
- des actions de coopérations transfrontalières comme levier de croissance et de développement pour les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation d'Auvergne- Rhône-Alpes et du Grand Genève ;
- des expérimentations comme principe d'action.

Cette démarche a fait l'objet de plusieurs validations en Comité syndical à travers l'adoption d'une stratégie d'ensemble, de contributions à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation, du Schéma Régional de Développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ou encore du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

Une demande de cofinancement a également été portée auprès du Conseil régional pour l'accompagnement des investissements identifiés sur le territoire pour un coût total de 7,7 millions € d'ici fin 2020.

Pour fédérer les différents acteurs, rendre plus cohérent et lisible le projet d'Enseignement Supérieur du Genevois français et communiquer de manière plus efficace auprès des différents publics, il est proposé d'adopter une marque commune à l'échelle du Genevois français.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avancée de la démarche et de ses différents projets ;
- **VALIDE** la stratégie de communication d'ensemble proposée.

Au-delà de la présentation de cette délibération, Monsieur Christian DUPESSEY souligne les actions concrètes qui ont déjà été réalisées dans le cadre de la démarche ESR. Il explique que 5 projets de formations supérieures sont en cours de déploiement (DUT GACO, Licence pro Tourisme, Modules Solidarités Internationales, Biotech/alimentation, Sécurité ...) et la labellisation nationale « Campus de Métiers transfrontalier de la Construction Durable Innovante » a été obtenue. Par ailleurs, 3 expérimentations ont été lancées en matière de formation continue (Mobilité, Energie, Aménagement).

En parallèle du développement des offres de formation, la stratégie porte également sur la création de partenariats stratégique et innovants avec la mise en place de :

- **6 projets liés à des partenariats structurés** entre acteurs de la formation/ESR du Genevois français : alimentation, lien innovation-formation (Archamps./Innogex), échange d'enseignants, projets de formations (ENILV, Ecole Hôtelière), Ateliers doctorants Solidarité Internationale/salon des métiers de l'humanitaire (Cité de la Solidarité Internationale, Archamps T., Pays de Gex) ;
- **3 partenariats transfrontaliers créés avec des HES** (Hautes Ecoles Spécialisées) de Suisse Romande pour de la formation ou de l'innovation : Interreg Cartographie des offres de formation (USMB/HES-SO), Tourisme Durable, Energie/Mobilité ;
- **des partenariats avec les COMUE (Communautés d'Universités)** de Lyon et/ou de Grenoble : accompagnement de doctorants, entrepreneuriat étudiant,...

Enfin, il ajoute que les crédits du CPER pourraient être sollicités pour cinq projets : Etoile Annemasse Genève, Cité Internationale des Savoirs, ESI Archamps, ENILV La Roche sur Foron, Campus des Métiers de l'hôtellerie et du tourisme de montagne à Thonon-les-Bains.

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle les 6 grands pôles de formation qui ont été ciblés sur le territoire du Genevois français. Il s'agit de :

- la Cité internationale des Savoirs (Ferney-Genève Innovation) ;
- Archamps Technopôle ESI « L'expérience » ;
- l'ENILV de la Roche-sur-Foron ;
- le Campus des métiers d'Hôtellerie et tourisme de montagne de Thonon-les-Bains ;
- l'Ecole supérieure du Professorat et de l'Education de Bonneville ;
- l'Etoile Annemasse Genève avec la Cité de la solidarité internationale, le développement de l'IFSI, et plus récemment, du Campus des Métiers.

Il s'agit de développer et de promouvoir ces sites de formation tant à l'échelle du Genevois qu'à l'échelle régionale. A l'occasion de l'inauguration du mini campus d'Annemasse Agglomération, organisée le 28 mars prochain, les partenaires de l'ESR du Genevois français dévoileront la stratégie de communication du territoire : la marque *Grand Forma*. *Grand Forma* constituera une forme de label qui peut être repris par chacun de ces 6 pôles de formation et adapté en fonction de la spécificité des sites. Monsieur Christian DUPESSEY précise que cette démarche n'enlève en rien l'autonomie de fonctionnement de ces pôles de formation. L'objectif est bien de les rendre lisible et de les placer en tant que partenaires et interlocuteurs des organismes de formation français et suisses.

Monsieur Jean-Luc BOCQUET s'interroge sur la perception que peuvent avoir les Suisses de cette démarche. Monsieur Christian DUPESSEY explique que les organismes de formation suisses travaillent en collaboration avec les partenaires français et qu'ils accueillent positivement la démarche *Grand Forma*. Il ajoute que les offres de formations des deux pays sont complémentaires. Par ailleurs, des actions communes ont déjà été réalisées avec, par exemple le réseau HES.SO.

Monsieur Jean-Luc BOCQUET fait remarquer le manque d'offre de formation accessible en soirée, en complément d'une activité. Le Président d'Annemasse Agglomération partage cet avis et précise que ce point fait partie des axes de développement ciblés dans la présente démarche.

## **POINT N°2 – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DU PARTENARIAT POUR LE PROJET INTERREG DIGIPRO**

*Monsieur Marin GAILLARD présente à l'Assemblée le projet de délibération.*

Par délibération n° CS2017-75 du 14 décembre 2017, le Comité syndical a approuvé le dépôt du projet CITE DES METIERS – DIGIPRO auprès des instances du Secrétariat Conjoint INTERREG France-Suisse.

Les modifications intervenues entre le Comité syndical du 14 décembre 2017 et le dépôt du dossier appellent une nouvelle délibération visant à mettre à jour le plan de financement. Le budget a connu une évolution liée à une estimation affinée des dépenses de fonctionnement du Pôle métropolitain sur la durée du projet (36 mois). La Région Auvergne Rhône-Alpes, Direction Régionale de la Formation et de l'Apprentissage, devient partenaire du Pôle métropolitain (sa participation financière, à hauteur de 41 883 €, correspond à la valorisation de temps de travail de 3 agents ainsi que des frais administratifs).

Le présent projet de délibération porte sur l'actualisation du budget du projet.

Le projet DIGIPRO permet de créer un réseau territorial et un service intégré auprès des entreprises et des habitants pour l'orientation, la formation, la création d'entreprises. La Cité des Métiers du Grand Genève poursuit l'objectif de coordonner les actions menées sur le territoire par les professionnels de l'emploi-formation et propose aux habitants du territoire une offre lisible, coordonnée et répondant aux besoins spécifiques du terrain. Il s'agit d'informer sur les compétences de demain, au regard des domaines d'excellence développés sur le Genevois français et le Grand Genève.

Afin de pouvoir coordonner ce programme d'actions ambitieux, il est proposé l'élaboration d'une opération Interreg V pour la période 2018-2020. Le Pôle métropolitain endosse le rôle de chef de file pour la partie française. Le chef de file pour la partie suisse est l'Office Cantonal Pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue de la République et Canton de Genève.

Le dépôt du projet CITE DES METIERS – DIGIPRO auprès des secrétariats conjoints INTERREG français et suisse a ainsi été effectué le 12 janvier 2018, avec un comité de programmation prévu en juin.

### **Modification du budget**

Le budget total du projet est de 670 351.75 € sur la période 2018-2020.

Pour le Pôle métropolitain, le budget de l'opération recouvre la valorisation des ressources humaines de 0.4 ETP, les frais administratifs afférents, des frais d'investissement et de fonctionnement pour un montant de 446 860.54 €. Le montant initial prévu dans la délibération du 14 décembre 2017 était de 412 373 €.

Si le taux de valorisation INTERREG atteint 75%, soit 335 145 €, le coût de la participation du Pôle métropolitain s'élèvera alors à 111 715 € (contre une participation initiale INTERREG espérée de 309 280 €, et une participation de 103 093 € du Pôle métropolitain).

Le budget du Pôle métropolitain autorise aujourd'hui un engagement à cette hauteur.

### **Plan de financement**

	<b>France</b>	<b>Suisse</b>	<b>Total</b>
Frais de personnel	85 092.66€	108 896.49 €	193 989.15 €
Frais de bureau et administratifs	12 763.90 €	17 108.64 €	29 872.54 €
Déplacements et hébergement	0 €	4 277.16 €	4 277.16 €
Recours à des compétences externes	371 836.98 €	12 831,48 €	384 668.46 €
Dépenses d'équipement	19 050 €	21 385.80 €	40 435.80 €
Dépenses infrastructures et travaux	0,00 €	17 108.64 €	17 108.64 €
<b>TOTAL</b>	<b>488 743.54 €</b>	<b>181 608.21 €</b>	<b>670 351.75 €</b>

### **Nature des dépenses du Pôle métropolitain par catégorie**

Frais de personnel	48 672.66€
Frais de bureau et frais administratifs	7 300.90€
Recours à des compétences externes	371 836.98€
Dépenses d'équipement	19 050€
<b>TOTAL</b>	<b>446 860.54€</b>

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la modification budgétaire du projet «Cité des Métiers - DIGIPRO», d'un budget total de 670 351.75 € sur la période 2018-2020, dont 446 860.54 € de dépenses portées par le Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à solliciter, auprès des autorités INTERREG France-Suisse, une participation financière de l'Union européenne de 366 557.66 € pour l'ensemble des dépenses portées par le Pôle métropolitain et la Région Auvergne Rhône-Alpes, correspondant à un taux de 75 % du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet «Cité des Métiers - DIGIPRO».

## **VII. COMMUNICATION ET IDENTITE DU TERRITOIRE**

### **POINT N°1 – SALON DES TRANSFRONTALIERS DU 22 AU 24 MARS 2018 : POINT D'INFORMATION**

Monsieur Gabriel DOUBLET informe l'assemblée que le Pôle métropolitain du Genevois français sera présent aux côtés d'Annemasse Agglo sur un stand commun au salon des transfrontaliers, organisé par le Groupement transfrontalier européen, du 22 au 24 mars 2018 au complexe Martin Luther King d'Annemasse. Avec un stand orienté sur la mobilité durable, le Pôle métropolitain présentera les solutions de mobilité innovantes du territoire et les infrastructures à venir, avec notamment un focus sur le futur tramway transfrontalier Genève-Annemasse.

L'inauguration du salon aura lieu le jeudi 22 mars à 18h30 (environ 45min). Une conférence animée par Lémanis est également proposée aux élus le samedi matin de 11h à 12h avec l'état des lieux des travaux liés au Léman Express

Il précise que le Pôle métropolitain est également présent à travers le stand de la Cité des Métiers du Grand Genève sur cet événement. Le stand est animé par le réseau des 3 centres associés français. Les dépenses seront prises en charge dans le cadre du projet Interreg « Cité des Métiers – DIGIPRO ».

**La séance est levée à 21h30**